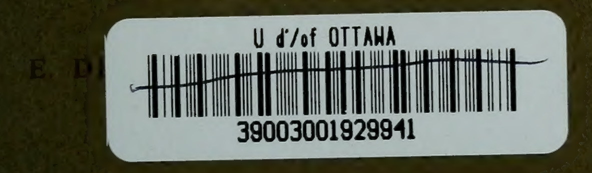
A. PERRAULT-DABOT

JEAN PERRAULT

PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES

SOUS LOUIS XIV





Jan/13/70

JEAN PERRAULT

A. PERRAULT-DABOT

JEAN PERRAULT

PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES

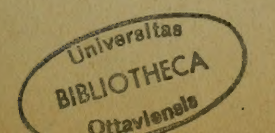
SOUS LOUIS XIV



PARIS

E. DE BOCCARD, ÉDITEUR

1, RUE DE MÉDICIS, 1



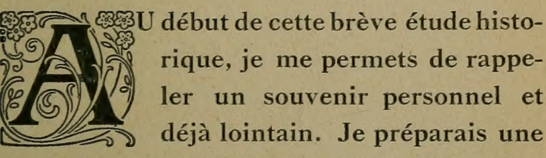


JEAN PERRAULT

PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES SOUS LOUIS XIV

I

PRÉAMBULE



AU début de cette brève étude historique, je me permets de rappeler un souvenir personnel et déjà lointain. Je préparais une notice sur un portrait inédit de Charles-le-Téméraire, et j'avais, invoquant ma qualité de Bourguignon, demandé au duc d'Aumale de bien vouloir me laisser examiner à loisir, dans la galerie de son château de Chantilly,

un curieux tableau se rapportant au sujet de mon travail.

Reçu par le duc (1), il me parla de la Bourgogne dans les termes les plus flatteurs et me dit : « Vous êtes chalonnais ; sans doute appartenez-vous à la famille d'un homme qui fut l'ami de Condé, et rendit à l'Etat, pendant de longues années, de bons et loyaux services. Ne manquez pas de voir, dans la chapelle du château, le mausolée qu'il fit élever au prince Henri de Bourbon. C'est une œuvre de premier ordre. »

Ayant vu et admiré, je fus désireux de consulter la biographie de Jean Perrault, dont le duc d'Aumale avait ainsi parlé et duquel je savais peu de choses ; j'eus la déception de n'en trouver aucune, et je formai dès lors le

---

(1) Lorsqu'on évoque le nom du duc d'Aumale, on ne peut oublier que ce fut lui qui, à Bazaine essayant de justifier sa misérable conduite et alléguant que « tout était perdu », répondit : « Il restait la France ».

Parce qu'il s'est toujours trouvé, dans notre nation, aux époques critiques de son histoire, des hommes qui n'ont pas désespéré de son salut au milieu des pires conjonctures, la France ne périra jamais !

projet de combler cette lacune, en décrivant une intéressante figure qui dépasse le cadre de l'histoire régionale.

Maints auteurs déjà ont bien été tentés d'écrire cette biographie ; toutefois, à part la filiation de la famille, qui a pu être exactement établie à l'aide de documents d'archives, aucun travail d'ensemble n'a été publié concernant la vie même de Jean Perrault. Les historiens contemporains, tels que le P. Perry (1) n'ont donné que des renseignements incomplets, parfois contradictoires, et les quelques chercheurs modernes qui s'en sont préoccupés n'ont produit que des récits erronés.

Les documents locaux sont, il est vrai, très rares. A Chalon-sur-Saône, ville natale de Jean Perrault, où pourtant son nom a été donné à l'une des plus anciennes rues, il n'existe presque rien, non plus qu'aux archives départementales, à Mâcon.

(1) *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville de Chalon-sur-Saône.* Chalon, 1659, in-f°.

A Paris seulement, où il passa, d'ailleurs, la plus grande partie de son existence, se trouvent des renseignements suffisamment nombreux et précis, notamment à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits, fonds des titres), et aux Archives nationales. Les minutiers des notaires, où j'ai largement puisé, contiennent les actes importants de sa vie civile. D'autre part, à Milly (Seine-et-Oise), où se trouvait le plus important des domaines seigneuriaux de Jean Perrault, des liasses échappées à la destruction en 1793, et conservées au secrétariat de la mairie, fournissent certaines pièces intéressantes.

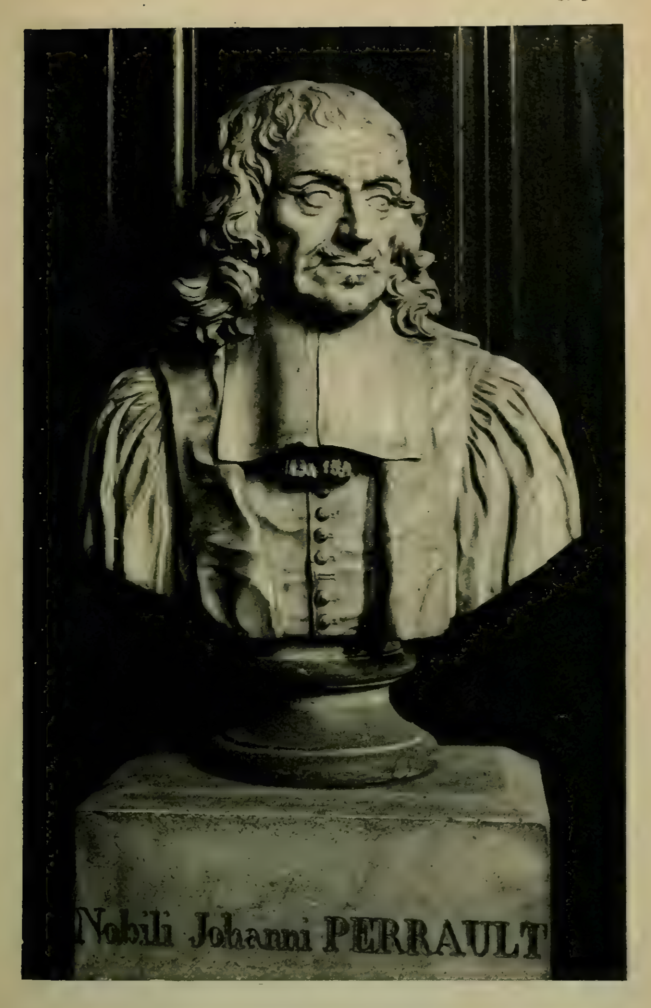
Parmi les ouvrages publiés, les travaux d'Arthur de Boislisle (1) et du comte Constant d'Yanville (2) sur la Chambre des comptes, m'ont été de la plus grande utilité.

---

(1) *Essais historiques et chronologiques sur la Chambre des comptes de Paris. Privilèges et attributions nobiliaires armorial.* Paris, 1866-75, in-8°.

(2) *Chambre des Comptes de Paris, Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791). Nogent-le-Rotrou, 1873, in-f°.

Pl. I



Buste du Président PERRAULT
par Jean DUBOIS

Quant aux archives mêmes de cette Cour, tout ce qui avait échappé à la tourmente révolutionnaire ayant péri dans l'incendie allumé par la Commune en 1871, je n'ai pu y trouver aucun document utilisable. Enfin, de nombreux renseignements supplémentaires m'ont été fournis par l'important travail du duc d'Aumale (1) et les ouvrages de M. Mâcon (2), l'érudit conservateur du château et du musée de Chantilly.

Outre les motifs sus énoncés, d'autres considérations, d'intérêt plus général, m'invitaient à poursuivre mes recherches.

En effet : « Bien des ouvrages ont été consacrés à nos cours souveraines, au Parlement de Paris, à la Chambre des comptes, à la Cour des monnaies, mais presque tous nous parlent de ces institutions dans leur ensemble, décrivent leur organisation ou nous font connaître le détail de leur histoire. Ne serait-il pas temps maintenant d'étudier les

---

(1) *Histoire des princes de Condé pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles.* Paris, 1885-1896, 8 vol. in-8°.

(2) *Chantilly et le musée Condé.* Paris, 1910, in-8°.

hommes qui ont été les âmes de ces grands corps ?

« Il faudrait remonter à l'origine et nous permettre de suivre ces dynasties de magistrats qui, tous partis de la bourgeoisie, s'élevaient par degrés à la noblesse et, parfois, aux plus hautes charges de l'Etat (1). »

La biographie de Jean Perrault, que je vais esquisser ici, répond, pour sa part, à cet éloquent appel.

Elle relate en même temps quelques-uns des faits les plus notoires, survenus au XVIIe siècle, dans la maison de Condé, à l'existence de laquelle celle de Jean Perrault fut intimement mêlée ; or, l'histoire des princes de Condé n'est-elle pas une parcelle, et non des moindres, de l'histoire de France elle-même ?

Enfin, sans entrer dans de fastidieux détails, mon intention a été de retracer les événe-

---

(1) Discours prononcé, en 1910, par M. Emile Picot, membre de l'Institut, à l'Assemblée générale, tenue ladite année, de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France.

ments marquants de la vie d'un homme issu d'une de ces vieilles familles de province qui, appelées par les circonstances à venir vivre dans la capitale, lui ont constamment apporté un afflux de sang nouveau.

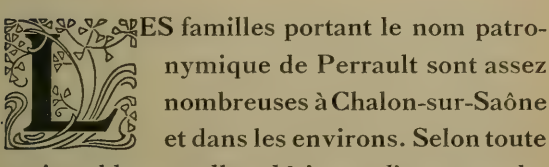
C'est ainsi, car il en était autrefois comme à présent, que l'appel incessant fait aux élites en tous genres et le mélange des divers tempéraments régionaux finissent par transformer la population parisienne en une sorte de quintessence de notre caractère national.





II

La famille de Jean Perrault. — Ses années de jeunesse. — Il devient baron de Chagny. — Nommé secrétaire du prince de Condé, il l'accompagne dans ses gouvernements. — Il vient, avec le prince, résider à Paris. — Il acquiert la seigneurie d'Augerville. — Mort du prince de Condé. — Jean Perrault reste près de son fils, le grand Condé, en qualité de surintendant.



LES familles portant le nom patronymique de Perrault sont assez nombreuses à Chalon-sur-Saône et dans les environs. Selon toute vraisemblance, elles dérivent d'une souche commune, que les historiens régionaux font remonter au XIVe siècle, en la personne d'un sieur Colin Perrault, d'origine bretonne, dont les descendants furent amenés à s'établir à Chalon, où ils finirent par remplir

certaines fonctions publiques (1). Claude Perrault, le grand-père de Jean, fut greffier à la chancellerie, et le père de celui-ci, Abraham Pèrrault, était conseiller du roi au baillage de la ville. Il fut nommé maire en 1614, et, la même année, élu député, pour le Tiers-Etats, aux Etats généraux.

En 1601, Abraham Perrault avait épousé Odette Jeandet. On ignore la date exacte de la naissance de Jean, qui fut l'aîné de ses enfants, car les registres des paroisses de Chalon ne remontent pas au delà de la première moitié du XVII[e] siècle. Mais, comme la date du décès de Jean (1681) est connue, et que, d'autre part, on sait par une note conservée au département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, qu'il était à cette date âgé de 77 ans, il est facile de calculer qu'il est né en 1604, trois ans après le mariage de ses parents.

Provenant d'une longue lignée de magistrats ou de fonctionnaires municipaux, Jean

(1) Voir la généalogie donnée à la fin du présent travail.

Perrault, apparemment destiné à la même carrière que ses aïeux, commença par recevoir une forte instruction au collège des Jésuites de Tournon.

A cette époque, les vieilles corporations d'enseignement avaient cet ordre religieux pour rival, redoutable par sa discipline, ses théories et son habileté à employer les hommes suivant leurs aptitudes. A la routine des écoles, les Jésuites avaient substitué les méthodes nouvelles et attiraient près d'eux la fleur de la jeunesse. Entre tous leurs établissements de France, le collège de Tournon était le plus ancien et le plus célèbre (1).

---

(1) Par deux délibérations de la municipalité, du 24 juillet 1608 et du 23 novembre 1617, les Jésuites avaient été appelés à tenir le collège littéraire de Chalon, et ils y avaient été autorisés par édit de Louis XIII, du 6 septembre 1618, conformément à l'édit de 1603 sur le rétablissement de leur ordre en France. Ils y restèrent jusqu'à leur nouvelle expulsion, en 1767 (Arch. de Chalon).

Le collège municipal fut depuis, tant bien que mal, installé dans leur ancien établissement. Ces dernières années, les bâtiments du collège ont été reconstruits et aménagés d'une manière digne de l'importance prise par la ville de Chalon.

Son éducation terminée, Jean Perrault se rendit à Bourges pour faire ses études de droit. Fondée par Louis XI pour honorer sa ville natale, l'Université de Bourges, principalement la Faculté de droit, avait acquis, dès le milieu du XVIe siècle, une véritable célébrité ; élèves et professeurs y affluaient de toutes parts.

De retour à Chalon, ses études étant terminées, Jean Perrault fut nommé greffier au baillage et mena dès lors la vie facile et large des riches bourgeois du temps, mais qui, dans une petite ville de province, ne devait avoir rien de particulièrement folâtre.

Pourtant, comme la verve satirique des Bourguignons ne perd jamais ses droits, il s'était fondé à cette époque, à Chalon, une société dite des *Gaillardons* qui avait pour but de railler les travers et les ridicules des habitants. Constituée dans la genre de la *Mère folle* de Dijon, cette société eut souvent maille à partir, lorsqu'elle dépassait la mesure, avec la police locale (Arch. de Chalon). Il est probable que, malgré le sérieux de

son caractère, le jeune Perrault faisait partie de cette société.

Ce fut vers cette époque qu'il se rendit acquéreur de la baronnie de Chagny, après la mort (1663) de l'ancien ministre d'Henri IV, Pierre Jeannin, premier président du Parlement de Dijon, lequel l'avait tenue du duc de Nemours. Cette baronnie avait été léguée par le président Jeannin à son petit-fils Jeannin de Castille ; mais celui-ci étant encore enfant au décès de son grand-père, le château avait été mis en vente. Très ancien, il était alors en si mauvais état que Jean Perrault dut y faire exécuter d'importantes réparations avant de pouvoir y résider (1). (Pl. II.)

(1) Chagny est située à 15 kilomètres an nord de Chalon, sur les bords de la petite rivière de Dheune, qui sépare en cet endroit le département de Saône-et-Loire de celui de la Côte-d'Or.

Le château ne resta pas longtemps dans la famille de Jean Perrault ; à sa mort, son neveu et héritier, Louis Girard le vendit à J.-B. de la Bouthière, duquel il passa, par legs, au comte de Clermont-Montoison. Rebâti par ce dernier, il a été démoli en 1866, puis reconstruit et n'offre plus à présent d'intérêt architectural.

Consulter : Joseph Bard. *Chagny, histoire et tableau ;* 1847, in-18.

En 1622, le prince de Condé, gouverneur du Berry et du Bourbonnais (1), se rendit à Chalon pour voir Enoch Virey, son secrétaire (2), qui s'y était retiré. Malgré l'incognito dont le prince s'entoura dans ce voyage, il fut reconnu et salué par les habitants notables. Ceux-ci lui firent mille politesses, et l'admirent même à faire partie de leur fameuse société des *Gaillardons* (3).

Au cours de ce séjour à Chalon, le prince retrouva plusieurs jeunes gens qu'il avait eu l'occasion de connaître à Bourges pendant

---

Histoire de Chagny, sans nom d'auteur (abbé Bandet). Chagny, Roy frères, 1897, petit in-4°. Nouvelle édition en préparation.

Auguste Besset, *Chagny à travers les âges*. Roy frères, 1898, in-8°, avec planches sur les dessins de l'auteur.

(1) Ce prince était Henri II de Bourbon, père du grand Condé alors enfant et qui portait le titre de duc d'Enghien. Le gouvernement du Bourbonnais, qui était le berceau de sa race, avait été donné au prince de Condé conjointement avec celui du Berry, qu'il possédait déjà.

(2) Claude-Enoch Virey, né à Sassenay (Saône-et-Loire) en 1566. Epris d'aventures, courut le monde, fut longtemps secrétaire du prince de Condé, puis revint se fixer à Chalon, dont il fut nommé maire, et où il mourut le 25 juillet 1636.

3) Perry, *Histoire de Chalon*.

qu'ils y étudiaient le droit, parmi lesquels se trouvait Jean Perrault, et, lorsqu'il partit il invita ces jeunes gens à venir le voir à son château de Montrond, ce qu'ils acceptèrent. Ce fut pendant cette visite que furent offertes à Jean Perrault les fonctions de secrétaire intime, en remplacement d'Enoch Virey, que ses affaires personnelles retenaient définitivement à Chalon.

De telles offres ne se refusent généralement pas, et notre baron fut d'autant mieux inspiré de les accepter qu'elles furent le commencement de sa fortune.

Après avoir mis ordre à sa maison, il alla rejoindre le prince et, dès lors, ne le quitta plus, l'accompagnant dans tous ses voyages et nouvelles résidences, servant parfois d'intermédiaire entre la cour et lui, comme le jour où il fut chargé de porter au prince l'ordre de se rendre à Verdun, en emportant toutes les pièces du procès, pour juger le maréchal de Marillac, qui avait trahi Richelieu (1632).

En 1631, le prince de Condé se démit de

ses gouvernements pour prendre, en remplacement du duc de Bellegarde destitué, le gouvernement de Bourgogne et Bresse, qu'il désirait depuis longtemps et qui, dès lors ne sortit plus de sa famille. En 1635 il reçut une mission en Lorraine, puis prépara une expédition en Franche-Comté et investit Dôle, dont la défense obligea l'armée française à la retraite.

On sait comment alors l'armée de Gallas atteignit la Saône, envahit la Bourgogne et, après avoir menacé Dijon, tourna vers le Sud-Est. C'est alors qu'il fit le siège de Saint-Jean-de-Losne (1636). La conduite héroïque des défenseurs de la ville est restée légendaire. Ce fut au tour des Impériaux, après leurs furieux assauts, de se voir repoussés, forcés de battre en retraite et de repasser le Rhin.

C'est par dizaines que notre histoire compte les invasions en France des soudards allemands, et celle-là ne devait pas être la dernière. Ils se précipitaient vers ce duché de Bourgogne si riche et si prospère, impatients

de mettre à feu et à sang cet éternel objet de leurs convoitises. Cette fois, ils furent arrêtés là, pour longtemps.

En 1638, le prince fut chargé de prendre le commandement de l'armée de Guyenne. Il remit à son fils le gouvernement de Bourgogne, puis constitua un conseil destiné principalement à guider le jeune duc d'Enghien et dont faisaient partie : le marquis de Tavannes, lieutenant-général de Bourgogne ; Bouchu, premier président au Parlement de Dijon (1) ; l'évêque de Chalon, etc. Jean Perrault, qui accompagnait le prince, avait placé son beau-frère, Abraham Girard (2), pour tenir la plume dans ce conseil, dont les réunions furent fréquentes et l'influence considérable. Toutes les affaires intéressant la garde et la sécurité de la province y étaient examinées,

(1) Jean Bouchu, fils d'un avocat de Semur, venait d'être nommé par intérim, à ce poste, en l'absence du premier président, Le Goux de la Berchère, exilé.

(2) Abraham Girard, trésorier de France en la généralité de Bourgogne, secrétaire des commandements du duc d'Enghien, avait épousé Claudine, l'aînée des deux sœurs de Jean Perrault.

et le résultat fut tel que l'on n'eut jamais pu croire que le gouvernement de Bourgogne étaient entre des mains si peu expérimentées.

Quant au rôle du prince de Condé, à cette époque, il fut loin d'être brillant, et sa conduite militaire, dans la guerre faite alors à l'Espagne, ne mérite certainement pas de retenir l'attention de la postérité. Aussi fut-il, en 1641, relevé de son commandement.

Rentré à Paris, il présida le conseil de régence, où il exerça, en matière financière, une assez grande influence. Perrault était revenu à la cour avec le prince, mais Girard, resté près du duc d'Enghien en qualité de secrétaire des commandements de celui-ci, continuait à tenir le prince au courant des faits et gestes de son fils, dont le génie guerrier s'affirmait, pour ses débuts, par un coup de maître, et qui gagnait à cette époque la bataille de Rocroi (1642).

De son côté, Jean Perrault, dont la situation avait grandi, commençait enfin, sortant de l'ombre des Condé, à vivre un peu plus de sa vie propre.

Nous voyons, par des actes notariés, qu'en 1644, il fit l'acquisition des seigneuries d'Augerville-la-Rivière et de Vilaine, ce qui montre le constant accroissement de sa fortune (1). A cette époque où les valeurs mobilières n'étaient pas connues (2), les propriétés foncières constituaient le meilleur placement de la fortune acquise. Ces acquisitions montraient aussi l'amour du provincial pour la terre, car Jean Perrault conservait toujours ses immeubles de Bourgogne, et prêtait en outre sur hypothèques d'importantes sommes à la ville de Chalon (Archives de la ville).

On conçoit, au surplus, que le château de Chagny, trop éloigné de Paris, ne pouvait plus lui servir de maison de campagne. Celui

---

(1) Augerville-en-Gatinais (Seine-et-Oise), à 4 lieues nord-est de Pithiviers. L'acquisition fut faite sur la saisie des biens d'un sieur Sabatier, qui tenait ce domaine de de M. Lhuillier, Président à la Chambre des comptes.

Les archives du département de Saône-et-Loire mentionnent, en 1645, l'hommage fait par J. Perrault, à l'évêque de Chalon, abbé de la Ferrière, pour ces deux fiefs dépendant de ladite abbaye.

(2) Le système de Law et la banque du Mississipi n'étaient pas encore inventés.

d'Augerville était plus en rapport avec sa situation et lui permettait de recevoir le prince de Condé dans ses déplacements. On cite même, dans le pays, une amusante anecdote à ce sujet. Un jour que le prince attendait ainsi, chez son secrétaire, un courrier du roi apportant des dépêches d'extrême urgence, celui-ci, peu ferré sur la topographie locale, confondit Augerville avec Angerville (1), qui est situé à une assez grande distance, et se rendit à cette dernière ville ; puis son erreur reconnue, retourna à brides abattues sur ses pas, pour n'arriver au château que lorsque le prince en était déjà reparti.

Lors de l'arrestation du grand Condé, dont il sera question plus loin, la princesse, également menacée d'arrestation, parvint à quitter Chantilly avec son fils (avril 1651). Elle put fuir dans un carrosse que des serviteurs dévoués tenaient tout préparé, et partit d'une traite sur Augerville. Mais Jean Per-

(1) Angerville-en-Beauce (Seine-et-Oise), à mi-chemin de Paris et Orléans, à 4 lieues d'Etampes.

Pl. II



Dessiné par Lallemand — Dirigé par Née

VUE DU CHATEAU DE CHAGNY EN BOURGOGNE,

entre Beaune et Chalon.

A.P.D.R. — N.° 64.

rault avait été embastillé comme le prince, la maison était vide, pas de vivres, pas de chevaux de rechange ; il fallut reprendre la course. Enfin, avec de grandes fatigues, par un temps rigoureux et en multipliant les détours, les fugitifs atteignirent le château de Montrond, où ils se trouvèrent en sûreté.

Plus tard, après la bataille des Dunes, ce fut encore au château d'Augerville que Condé fit une halte de repos, avant de se rendre à une entrevue avec la reine et Mazarin (1659).

Ce château était pourtant fort simple, mais il avait assez grande allure. Remanié depuis Jean Perrault, il a conservé deux belles tours rondes, dépendant des constructions primitives, et ses anciens fossés (1).

Sur ces entrefaites, la deuxième sœur de

---

(1) Outre le château, le domaine d'Augerville comprenait un parc de 800 arpents, clos de murs et traversé par la rivière l'Essonne, puis les fiefs ou villages ci-après : Tressan, Orville, Baudon (à Boulancourt), Maison-rouge, Mailleron, Eschainvilliers, Sermaises-en-Beauce, Rouvre-en-Beauce, enfin différentes fermes et moulins.

Nous verrons la plupart de ces noms de localités énoncés dans les divers legs du testament de J. Perrault.

Jean Perrault s'était également mariée. Elle avait épousé, en 1627, Claude Quarré, avocat au baillage de Chalon, qui devint plus tard conseiller au Parlement de Dijon.

L'année qui suivit son acquisition d'Augerville, J. Perrault perdit ses parents (1645). Il procéda, le 25 septembre de la même année, au partage de leurs biens avec son frère Blaise et ses deux sœurs (Arch. de Saône-et-Loire).

Cependant, le prince de Condé, qui avait continué, avons-nous dit, à s'occuper activement des affaires de l'Etat, voyait sa santé décliner de jour en jour. Il y avait déjà dix-huit mois qu'il ne pouvait plus marcher, lorsqu'en décembre 1606 il tomba tout à fait malade. Il expirait le lendemain de Noël, entre les bras de son fils et de Jean Perrault, qui recueillirent ses suprêmes recommandations.

Il fut inhumé dans l'église de Vallery-en-Gâtinais, où il possédait, dans les environs de Sens, un superbe château. L'église de ce village, bâtie par lui en 1612, renferme encore

son tombeau, œuvre de Gilles Guérin, élève de Jacques Sarrazin. Ce mausolée contient, ou, du moins, est censé contenir, le corps du prince, dont le cœur, déposé d'abord à l'église Saint-Paul, à Paris, se trouve actuellement dans la chapelle du château de Chantilly (1).

Par reconnaissance pour le père, Jean Perrault eut à cœur de diriger l'administration des biens laissés au fils, et dont l'étendue était telle que le secrétaire Abraham Girard

---

(1) Pour permettre de faire la comparaison entre ce monument et celui que le président Perrault fit élever au prince à Paris, comme nous le verrons plus loin, et de se rendre compte de la qualité d'art supérieure de ce dernier, voici une description succincte du monument de Vallery : formant chancel, c'est-à-dire clôture d'une chapelle du chœur, ce monument présente un portique sur la face duquel quatre statues, symbolisant la Justice, la Force, la Prudence, la Tempérance, se dressent comme des cariatides pour supporter un large entablement, au-dessus duquel est placé un sarcophage surmonté de la statue du prince, couché et s'éveillant à l'Immortalité. Sauf le sarcophage de marbre noir, tout le monument est en marbre blanc. Visiblement inspiré du monument dû à Jacques Sarrazin, on voit par la gravure insérée plus loin, combien le maître a su, mieux que son élève, tirer parti de données analogues pour produire une œuvre du même genre, dans le même style, et pourtant absolument différente d'aspect comme de valeur.

ne pouvait suffire à les surveiller. Pour remplir cette fonction avec l'autorité nécessaire Jean Perrault prit, par décret royal du 4 mars 1647, le titre de surintendant des affaires de M. le Prince (1).

Ce n'était pas, en effet, une sinécure. La fortune du prince Henri II de Condé, qui passait pour aussi parcimonieux que le fils se montrait prodigue, était immense. Outre les châteaux de Chantilly, Ecouen, Vallery et Montrond, les domaines des Condé comprenaient, paraît-il, plus de six cents seigneuries, dont les revenus étaient estimés, selon les uns à 800.000 livres, et suivant les autres, à un million de livres. Le nombre d'actes notariés portant la signature de Jean Perrault, tant pour l'administration de cette fortune que pour celle de la sienne propre, est considérable ; l'énumération en serait fastidieuse.

Sa fortune personnelle était bien peu de

---

(1) Archives nationales, *Registre des arrêts, brevets,* etc., faits au nom du roi par les Secrétaires d'Etat.

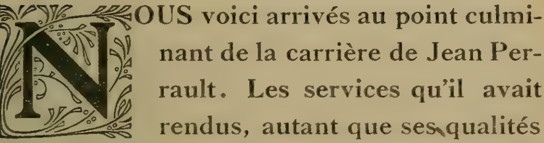
chose à côté de celle des Condé ; cependant sa surveillance, augmentée des devoirs de la charge qu'il allait remplir, aurait pu suffire à l'activité d'un homme ordinaire. Aussi finit-il par prendre lui-même un secrétaire « faisant ses affaires », lequel était un sieur Pierre du Blé, ainsi que le constate une pièce conservée aux archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.





III

Jean Perrault est nommé président de la Chambre des comptes. — Sa disgrâce. — Sa rentrée en faveur. — Il élève un mausolée au prince de Condé.



NOUS voici arrivés au point culminant de la carrière de Jean Perrault. Les services qu'il avait rendus, autant que ses qualités personnelles, l'avaient mis en vue et, par une faveur bien méritée, il fut nommé, le 2 février 1647, président de la Chambre des comptes au lieu et place de François Le Fevre, pourvu et non reçu.

Il resta en exercice jusqu'au 18 mai 1679. Tout à fait à sa place à la Cour des comptes, il n'est pas douteux que son esprit judicieux et pondéré lui permit de rendre à la Cour des services qu'il n'était pas homme à faire valoir outre mesure, car il se contenta désor-

mais des fonctions qui lui étaient confiées, sans en ambitionner de supérieures.

Un peu plus tard, en 1650, les événements troublèrent son existence, qui fut quelque temps mêlée à la vie politique de la France. Nous touchons ici à une page, triste page, de notre histoire nationale.

Ce fut, pendant la minorité de Louis XIV, le coup de tonnerre de la Fronde, précurseur des formidables orages de la Révolution. A cette époque outre mesure agitée, le Parlement tenta de ressaisir son ancienne autorité, à dessein abaissée par Richelieu sous le règne précédent, et les vieilles passions féodales, étouffées par la main de fer de l'illustre cardinal, se rallumèrent sous son successeur Mazarin, rallumant avec elles le détestable feu de la guerre civile.

Lorsque le président Perrault entra à la Chambre des comptes, Paris était déjà en pleine effervescence. Le Parlement prétendait que Mazarin régnait à la place du roi, et que la volonté souveraine serait mieux exercée si elle passait par le suffrage des

grands corps de l'Etat. Le 13 mai 1648, la Chambre des comptes se solidarisait avec le Parlement par un arrêt d'union, et le 27 août suivant lui faisait des condoléances sur l'arrestation des conseillers Broussel et Blancmesnil, les chefs de l'opposition parlementaire.

En octobre et novembre de la même année, suivaient des remontrances de la Chambre sur le désordre des finances publiques. En février 1649, le Conseil du roi émit un rôle de taxe à lever sur les seigneuries des principaux habitants de Paris. Bien qu'on eut essayé de l'amadouer en l'exemptant du nouvel impôt, le Parlement défendit d'acquitter ces taxes, alléguant qu'elles seraient inutiles si les finances étaient mieux gérées. Une conférence eut alors lieu à Rueil et, l'accord s'établissant au mois d'août 1649, la reine, qui avait quitté Paris, y faisait sa rentrée avec la cour.

On sait comment alors le grand Condé, fier des services qu'il avait rendus à cette occasion à la régente et à Mazarin, et ne re-

cevant pas de celui-ci la récompense promise en échange de son appui, s'entoura de tous les mécontents, préparant si ostensiblement la guerre qu'il finit par être arrêté, avec son frère Conti et son beau-frère Longueville, le 18 janvier 1650. Il fut emprisonné au château de Vincennes, puis transféré au Havre, en sortit plus furieux que jamais, pour se jeter dans les bras des Espagnols, et revenir ensuite fomenter ce deuxième épisode de la Fronde, qualifié de guerre des Princes.

C'est alors qu'il s'empare de Paris, sur lequel il règne par la terreur, en sorte que les Parisiens, qui avaient commencé par prendre le parti du prince, finissent par en être excédés et supplient la cour de revenir. Condé quitte enfin Paris (1652) et la cour revient.

C'en était fait de la Fronde, et le Parlement reçut l'ordre formel de ne plus s'occuper des affaires de l'Etat.

Ce bref aperçu historique était nécessaire pour exposer le rôle tenu par la Chambre des comptes et expliquer comment le prési-

dent Perrault fut impliqué dans les poursuites, au double titre de membre d'une Cour en opposition avec le gouvernement et d'ami d'un prince rebelle.

Il avait donc été incarcéré au château de Vincennes en même temps que le prince ; mais la Chambre des comptes n'abandonna pas son président. Dès le lendemain de l'incarcération de celui-ci, le 20 janvier, elle se réunit pour demander qu'on lui fit connaître les motifs de cette arrestation.

La reine fit dire par le chancelier que l'intention de Leurs Majestés n'était de blesser en aucune façon la Compagnie, ni de faire aucun préjudice à ses droits et prérogatives ; qu'elles entendaient, au contraire, que les anciennes ordonnances soient observées. Mais, que le président Perrault ayant, vraisemblablement, participé, comme confident de M. le Prince et intendant de sa maison, au secret de ses affaires, Leurs Majestés, dans ces conditions, s'étaient vues dans l'obligation de le faire arrêter, comme le prince lui-même, et qu'elles ne pouvaient,

sur leur détention, donner aucun autre éclaircissement.

La Compagnie ne pouvait se satisfaire d'une telle réponse, et, le 25 du même mois, une députation se rendit au Palais-Royal.

La reine reçut les délégués, entourée du cardinal Mazarin, du chancelier, du duc de Vendôme, des maréchaux de Villeroy et de Grammont, ainsi que d'une foule de gentilshommes de la Chambre, de capitaines des gardes et de secrétaires d'Etat.

Sans se laisser intimider par une telle assemblée et un tel apparat, le président Larcher, qui conduisait la délégation, fit, au nom de la Cour des comptes, toutes les remontrances qu'il trouvait justes. Il demanda que le président Perrault fut jugé par ses pairs, affirmant que, malgré le zèle pris par celui-ci aux affaires de M. le prince, il n'avait jamais touché aucune pension de lui ; que, d'ailleurs, depuis huit jours, un juge non suspect examinait les papiers du président et pouvait dire si c'étaient ou non

des papiers d'Etat ; que si ces papiers le rendaient criminel, il n'y avait qu'à le juger.

La reine acquiesça à ces nobles paroles, promit tout ce qu'on voulut et ne fit rien. Le prisonnier, qui attendait toujours l'effet des promesses royales, finit par s'inquiéter et fit prier, le 11 mai, la Chambre de réitérer sa démarche.

Cet emprisonnement était mal justifié, car on savait très bien que le président Perrault ne se mêlait en rien aux affaires politiques de la maison de Condé, mais on n'ignorait pas non plus qu'il était le confident du prince, dont on espérait lui arracher les secrets. Sa détention fut donc des plus rigoureuses ; il ne pouvait en être autrement, alors que les princes eux-mêmes étaient, de leur côté, loin d'être bien traités.

Un curieux opuscule fut publié à ce moment sous le titre d'*Apologie de M. le Président Perrault* (1).

---

(1) Chez Guillaume Sassier, imprimeur et libraire ordinaire du roy, et de M. le gouverneur de Paris, proche la

La détention du président y est dépeinte sous les couleurs les plus sombres et sans doute véridiques. « Ce lui est une grande amertume d'être ainsi prisonnier d'Etat, étant sans reproche, n'ayant jamais fait que son devoir, voulant cependant se justifier et ne pouvant se défendre puisqu'on ne lui fait pas connaître les chefs d'accusation invoqués contre lui ; qu'on ne lui permet de voir personne, sinon des gens suspects qui ne cherchent qu'à le faire parler (on dirait aujourd'hui le cuisiner) (2). » Ces tourments odieux n'eurent, d'ailleurs, aucun succès ; rien ne parvint à abattre sa constance, ni l'amener à trahir le prince.

Ce fut seulement au mois de décembre 1650 que la Chambre des comptes put envoyer une nouvelle députation à la reine ; mais

---

Sorbonne, « Aux Deux Tourterelles », sans nom d'auteur. Paris, 1651, in-4°.

(2) Ne pouvant s'occuper ni de ses affaires, ni de sa maison, il avait dû donner à son beau-frère, Girard, une procuration générale pour gérer ses biens, ainsi qu'on le voit par une lettre du gouverneur de la Bastille à la reine, citée par le duc d'Aumale, tome VI.

celle-ci fit dire qu'elle était malade et le procureur général ne put obtenir audience que le 26 janvier suivant (1651).

Cette fois, la reine accueillit favorablement la requête qui lui était adressée, et, le 12 février, le président Perrault sortait enfin de la Bastille, où il avait été transféré après être resté plus de six mois à Vincennes.

Peu de temps après, Condé était également remis en liberté. Nous avons rapporté plus haut l'usage qu'il s'empressa d'en faire et nous ne reviendrons pas sur des errements déplorables, glorieusement rachetés plus tard en Franche-Comté (1668) et par l'éclat de la victoire de Senef (11 août 1674).

Le 24 février, le président Perrault vint reprendre sa place à la Cour et remercia ses collègues de la sollicitude qu'ils lui avaient témoignée. Correctement, la Chambre envoya à son tour remercier la reine.

Je me suis un peu longuement étendu sur ces divers épisodes, qui montrent combien la liberté individuelle pesait peu, à ces époques d'arbitraire, mais donnent en revanche,

un exemple typique de solidarité professionnelle, entre confrères, solidarité accentuée en la circonstance, par un détail d'intérêt privé et d'une attention vraiment délicate. Pendant la durée de sa détention, le président Perrault n'avait pas cessé d'être compris par ses confrères dans les rôles de juges et dans les vacations à percevoir, comme s'il eut été constamment présent (1).

Enfin, le 18 août 1651, le roi donna audience aux députés de la Chambre des comptes et leur fit faire lecture d'une déclaration concernant le prince, dans laquelle étaient énumérés tous ses griefs contre ce dernier. Il pria que cette déclaration fut rapportée à la Chambre. Le président Perrault prit la parole, au nom du prince, et dit que, dès que celui-ci aurait rendu raison de ses actes au Parlement, il

---

(1) Ce n'était pas que les émoluments du président Perrault fussent bien considérables. D'après les quittances conservées à la Bibliothèque Nationale (pièces originales), il touchait annuellement 400 livres comme conseiller du roi et 4.800 comme président. Ce n'était pas excessif, même en tenant compte de la valeur de l'argent, plus grande alors qu'à présent.



Monument funéraire d



Cl. Neurdein

ce Henri de CONDÉ

viendrait se justifier devant la Chambre, ce qu'il fit, en effet, en compagnie du duc d'Orléans, dans une séance du 21 avril 1652.

Nous avons vu plus haut ce qu'il advint de toute cette agitation, et, qu'après une année de désordres, les affaires publiques revinrent au calme.

Par la suite, le président Perrault fut encore mêlé plusieurs fois aux événements importants du royaume, mais de moins près que précédemment, et, comme il n'eut pas à y intervenir en personne, nous les passerons sous silence.

Mettant à profit, depuis les troubles de la Fronde, une tranquillité bien méritée, le président Perrault reprit un projet qu'il avait, depuis longtemps, à cœur de réaliser, celui d'élever un monument au prince de Condé, Henri de Bourbon, mort, avons-nous dit, en 1646. Ce monument devait être la consécration de l'attachement qu'il lui avait voué. Il choisit dans ce but l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, en raison de la considéra-

tion que le prince avait toujours marquée à cet ordre (1).

C'est dans la chapelle de saint Ignace que ce monument fut élevé (2). Il coûta plus de 200.000 livres au président Perrault, et, si les historiens ont souvent parlé du mausolée, ils n'ont presque jamais mentionné le nom de son fondateur. Quelques-uns même croient que le mausolée en question fut élevé en l'honneur, non du prince Henri de Bourbon,

---

(1) L'église Saint-Louis des Jésuites (qu'on appelait aussi les Grands Jésuites) est actuellement l'église Saint-Paul. Cette dernière dénomination lui fut donnée en 1802. Elle a été construite de 1627 à 1641 ; c'était l'église du noviciat des Jésuites, dont les bâtiments sont occupés aujourd'hui par le lycée Charlemagne. En 1666, les Jésuites ayant été chassés de France, leur maison fut cédée aux chanoines réguliers du prieuré de la culture Sainte-Catherine, qui y firent transporter les monuments funéraires de leur église et l'occupèrent jusqu'à la Révolution.

(2) Cette chapelle est actuellement celle du Sacré-Cœur, dans la dernière travée du collatéral nord, faisant face à celle de la Vierge, de l'autre côté. Cette chapelle a été restaurée vers 1820. On y a élevé un autel de marbre blanc, avec colonnes et fronton, puis placé de chaque côté deux statues en plâtre, saint Pierre et saint Paul, maquettes des originaux qui décorent l'église Saint-Louis-en-l'Ile.

mais de son fils, et la plupart en attribuent la construction à l'architecte Perrault.

Le monument se composait de quatre statues de grandeur naturelle : la Prudence, la Force, la Justice et la Piété, assises aux angles d'une balustrade se prolongeant entre les piliers d'un dôme, et, à l'entrée de ce dôme, de deux génies portant, l'un l'écu des Condé, l'autre, l'inscription commémorative. La balustrade elle-même était ornée de quatorze bas-reliefs, représentant des scènes de l'Ancien Testament et des allégories figurées selon les idées de Pétrarque, parmi lesquelles les triomphes de la Renommée, du Temps, de la Mort et de l'Eternité. Un petit temple, porté par la statue représentant la Piété, contenait le cœur d'Henri de Bourbon, décédé en 1646, auquel on adjoignit plus tard ceux de Louis de Bourbon (le grand Condé), décédé en 1686, de Henri-Jules de Bourbon, décédé en 1709, et de Louis II de Bourbon, décédé en 1710.

Commencé en 1648 par Jacques Sarrazin, le travail fut retardé par les événements

relatés plus haut, c'est-à-dire les troubles de la Fronde, l'exil de Condé et la disgrâce du président Perrault.

Les statues ont été fondues par Henri Perlan, qui mourut en 1656, sans avoir eu le temps de terminer le travail de leur ciselure. La continuation de l'œuvre fut confiée, en 1659, à Denis Prévost et François Picard.

Sarrazin mourut en 1660, alors qu'il venait à peine de terminer le bas-relief du triomphe de la Mort, dans lequel il s'est représenté au milieu des principaux personnages de l'époque tenant à la main une figure de saint Jacques, son patron. Ce monument, qui mit le comble à la réputation de l'artiste, et que le Bernin admirait fort, fut inauguré en 1663.

L'église des Jésuites fut entièrement ravagée en 1789. Le monument des Condé fut heureusement recueilli par Alexandre Lenoir (1), et, après avoir longtemps séjourné

---

(1) Consulter le : *Musée des monuments français ou description historique et chronologique des statues,* bas-reliefs et tombeaux des hommes et des femmes célèbres, par Alexandre Lenoir. Paris, 1800-1821, 8 vol. in-8°.

au musée des Petits-Augustins, fut transporté à Chantilly sous la Restauration, en 1815 (Dulaure, édition de 1834, tome IV).

Les cœurs des princes avaient suivi la destinée du monument. Ils y furent enfermés de nouveau le 18 septembre 1883, et le duc d'Aumale y fit ajouter le cœur de son fils, à cause du titre qu'il portait conformément à la volonté du dernier prince de Condé, dont il fut l'héritier.

Le mausolée des Condé se trouve donc au château de Chantilly dans l'oratoire Saint-Louis, qui se compose de deux chapelles, celle des Montmorency et celle des Condé. Seulement les dispositions primitives du mausolée furent notablement changées ; changement qui ne fut pas le seul dans l'admirable restauration exécutée par Daumet. Celui-là était imposé par la forme même de la chapelle, qui était circulaire, alors que le monument avait primitivement une forme rectangulaire. Il fallut même faire passer les bas-reliefs au feu pour leur donner la courbure nécessaire. Le dôme a été remplacé

par un cénotaphe, dont la face supporte une longue inscription et qui est surmonté d'une urne funéraire.

Le monument n'en conserve pas moins un aspect grandiose et magnifique. (Pl. III.)

Le seul souvenir matériel du mausolée subsistant aujourd'hui dans la chapelle où il figurait à l'église Saint-Paul, consiste en différentes plaques de marbre, dont Louis-Henri de Bourbon, fils du grand Condé, fit encadrer, en 1711, l'arc de cette chapelle, du côté conduisant à la sacristie.

Quant au fondateur du monument, le président Perrault, qui fut enterré dans la même chapelle et peut-être sous le mausolée du prince, on ne sait ce que son corps est devenu.

Il se trouve sans doute encore sous le dallage, mais aucune inscription n'en consacre l'emplacement (1).

---

(1) La crypte et les caveaux de l'église ont seulement contenu les corps d'un certain nombre de pères Jésuites et de différents curés de Saint-Paul, qui y avaient été inhumés. Le corps du président Perrault ne s'y trouve

donc pas ; toutefois les archives de Milly mentionnent la présence, dans le caveau des barons de Milly, avant la Révolution, d'un petit cercueil contenant un cœur. Ce pourrait être celui du président qui y aurait été transféré au lieu de rester à l'église Saint-Paul comme il l'avait demandé dans son testament, ainsi qu'on le verra plus loin.





IV

Il acquiert le domaine de Milly et se fait bâtir un hôtel à Paris. — Ses dernières années. — Légitimation d'une fille naturelle. — Mort du président Perrault.



E président avait fait, en 1658, l'acquisition de la terre de Milly en Gâtinais (Seine-et-Oise), à 12 kilomètres d'Augerville. Ce fut probablement la proximité de ce domaine qui l'engagea à faire cette acquisition, en même temps que la manière avantageuse dont elle se présentait au point de vue pécuniaire. Elle eut lieu, en effet, à la suite de la liquidation de la succession obérée du sieur Averton de Belin, pour la somme de 320.000 livres.

D'autre part, le président Perrault, qui jusqu'au décès d'Henri de Bourbon avait habité dans l'hôtel de ce prince, rue Neuve-

Saint-Lambert (1), mais n'était plus, dès lors, tenu par les mêmes obligations vis-à-vis du fils de celui-ci, eut le désir bien naturel d'être chez lui, et décida de se faire bâtir une demeure.

L'emplacement qu'il choisit, au faubourg Saint-Germain-des-Prés, ne portait encore aucune construction. Il était situé au bord de la Seine, sur la rive gauche, près du célèbre Pré-aux-Clercs. C'était un terrain au long duquel on déposait les amas de bois flotté et qui s'appelait alors la Tuilerie aux Flamands.

---

(1) La rue Neuve-Saint-Lambert porte à présent le nom de rue de Condé. L'entrée principale de l'hôtel des princes de Condé se trouvait en face du numéro 20 de la rue actuelle. Ils y habitèrent jusqu'au règne de Louis XVI ; ce fut le prince Louis-Joseph de Condé qui se dégoûta du vieil hôtel et le vendit. Il a été démoli et c'est sur son emplacement que l'on a construit, de 1779 à 1782, le théâtre de l'Odéon. Quant au prince de Condé, il acquit, du roi Louis XVI, en 1784, le superbe hôtel qui porte le nom de Palais-Bourbon, et qui avait été construit en 1722 par la duchesse de Bourbon. Ce fut alors le nouvel hôtel de Condé. Confisqué à la Révolution, il est devenu depuis la Chambre des Députés. Le terrain sur lequel il est construit et qui faisait suite au Pré-aux-Clercs, s'appelait alors la Grenouillère.

Evidemment, la proximité de l'hôtel de Condé, situé sur la même paroisse (Saint-Sulpice) était pour quelque chose dans le choix de cet emplacement, ainsi que le voisinage de la Chambre des Comptes, alors située au Palais de Justice.

Cet immeuble porte aujourd'hui les numéros 9 et 11 du quai Voltaire. Chose curieuse il est indiqué, dans les actes du temps qui le mentionnent, comme étant situé sur le quai Malaquais. La solution de ce petit problème réside dans ce fait que le quai Voltaire ne porte ce nom que depuis 1791, et qu'il formait auparavant un prolongement du quai Malaquais.

Cet hôtel forme une haute construction de quatre étages surélevés de nos jours. Il ne présente rien de très remarquable comme architecture ; l'agrément devait en résider principalement dans une magnifique vue sur la Seine, les Tuileries et le Louvre.

Sa façade est située au nord ; mais, comme par derrière, ainsi que tous les hôtels de ce temps, il donnait sur des jardins, les

chambres voyaient le soleil, tandis que les appartements de la façade étaient consacrés aux pièces de réception (1).

Les renseignements nous manquent sur cette période de la vie du président Perrault, mais il est permis de supposer qu'il menait une existence conforme à celles de tous les riches magistrats de son temps : passant les hivers à Paris, dans son hôtel qu'il avait somptueusement décoré et meublé (2), parta-

(1) Les successeurs du président Perrault dans cette demeure furent d'abord sa fille, à laquelle il l'avait léguée, et qui le revendit, en 1690, à la duchesse de Portsmouth, maîtresse de Charles II. Puis vinrent : Michel Chamillard, l'ancien ministre de Louis XIV (1734) ; J.-B. Gluck, seigneur de Saint-Port, directeur de la Manufacture des Gobelins ; le prince de Bauffremont, 1748 ; Maximilien de Berty, qui l'acquit des héritiers de Bauffremont, 1777 ; le marquis de Vaubécourt, 1788 ; Vivant Denon, peintre, archéologue et numismate, conservateur des musées du Premier Empire. Nous pourrions arrêter cette nomenclature sur la mention de ce Chalonnais, qui mourut dans l'ancien hôtel de son compatriote, en 1825 ; mais il y eut encore un autre notable habitant : le peintre Ingres, qui y décéda en 1867.

(2) Il est question, dans son testament, de broderies d'or achetées à l'inventaire de la reine de Pologne, et de six grandes tentures en tapisseries, rehaussées d'or et d'argent, exécutées sur les dessins de Jules Romain, garnissant son hôtel de Paris.

geant la belle saison entre des séjours à Milly, qu'il affectionnait particulièrement, et des voyages dans sa province natale, qu'il était loin d'avoir oubliée.

L'origine du château de Milly est très ancienne ; c'était un séjour royal dès l'époque de Louis VIII. Donné, en 1286, par Philippe-le-Bel à la famille Molet de Graville, le château fut, aux xive et xve siècles, plusieurs fois pris par les Anglais, qui, à chacun de leurs succès, dévastaient la contrée. Des marquis de Graville, le domaine passa entre les mains des Vendôme, des Montmorency, des Balzac, puis aux Averton de Belin, aux héritiers desquels l'acheta le président Perrault, comme nous venons de le dire. Après le président il appartint aux Grammont, aux du Lau d'Allemans (1).

Les constructions de ce château ont subi

---

(1) A la Révolution, les corps du marquis et de la marquise du Lau d'Allemans reposaient encore dans les caveaux des seigneurs, à l'église Notre-Dame de Milly, avec ceux de la fille du président Perrault, du mari de celle-ci et de ses enfants.

de nombreuses modifications. De la partie ancienne, qui ne remonte pas au delà du xve siècle, il ne subsiste plus que l'entrée. C'est une porte ogivale s'ouvrant entre deux grosses tours rondes, couronnées de machicoulis et de créneaux, dont les pieds baignent dans l'eau limpide de la petite rivière l'Ecole (1). (Pl. IV.)

Le souvenir des fréquents séjours faits par le président Perrault dans ses domaines se retrouve dans un certain nombre d'intéressants objets d'art religieux qui ont subsisté jusqu'à nos jours. L'un de ces objets est un lutrin de bois sculpté, décoré de son blason, qu'il a donné à l'église de Milly ; un autre est une cloche dont il fut, en 1663, le parrain à l'église de Moigny.

Le vieux magistrat, devenu le doyen du

---

(1) Bien que le château de Milly soit le plus remarquable de ceux qui ont été possédés par le président Perrault, je n'en ferai pas ici une description plus étendue, tous les détails nécessaires devant être donnés, à ce sujet, dans un travail spécial destiné à être publié, par M. Bossavy, membre du Comité des Arts et monuments de Seine-et-Oise, dans le Bulletin de ce comité.

conseil de la maison de Condé, continuait à être consulté sur toutes les affaires pouvant intéresser les princes et dans lesquelles une décision grave était à prendre. En 1661, après la mort de Mazarin, il fut question pour le nouveau duc d'Enghien, fils du grand Condé, d'un mariage avec la princesse Anne de Bavière, fille de la princesse Palatine et nièce de la reine de Pologne(1). Bien qu'on fit briller aux yeux du prince l'espoir d'une succession à ce trône, le président ne fut pas d'avis de conclure ce mariage, qui se fit quand même en 1663, et ne produisit aucun des résultats espérés.

Le duc d'Aumale a reproduit, dans son histoire des princes de Condé, une grande quantité de lettres du président Perrault; mais son choix s'est porté principalement sur

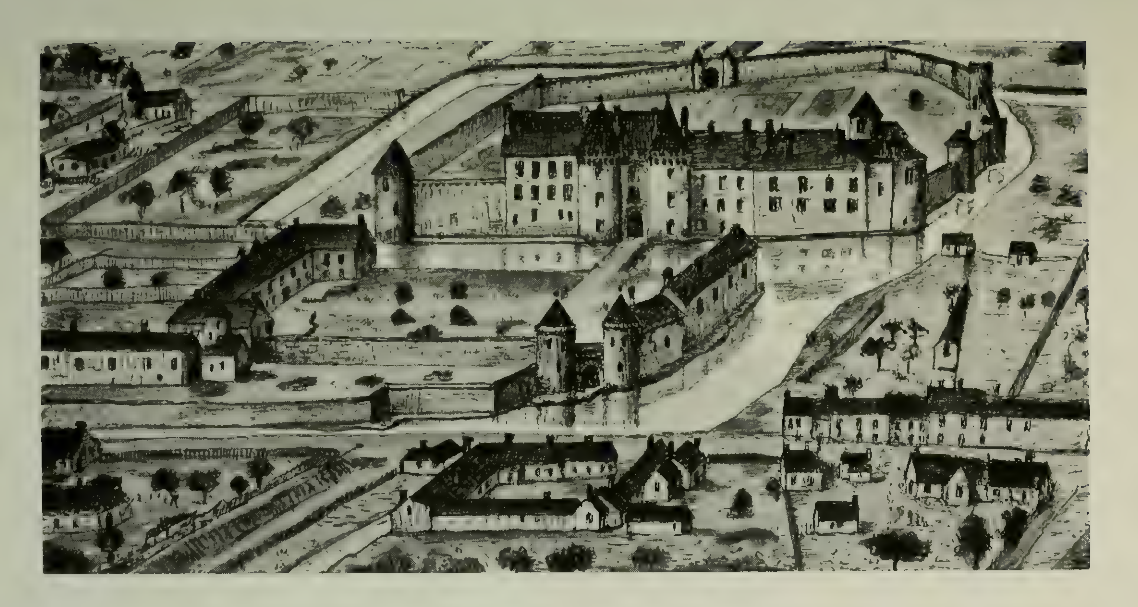
(1) Il ne s'agit pas ici de Charlotte-Elisabeth de Bavière, (1652-1721), deuxième femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, connue par ses lettres, dénuées de bienveillance, sur les personnages de la cour, mais bien d'Anne de Gonzague (1616-1684), appelé aussi princesse palatine, qui avait une sœur reine de Pologne. Elle était toute dévouée à la famille des Condé.

celles qui concernaient les affaires des princes.

Dans aucune de ces lettres, Perrault ne parle de lui ni de ses propres affaires, et elles sont inutiles pour aider à constituer sa biographie. Peut-être n'en est-il pas resté d'autres, les princes de Condé ayant sans doute conservé seulement celles qui les intéressaient personnellement.

La fin de cette belle carrière fut assez mélancolique. Il semble qu'absorbé, tant par les multiples devoirs de sa charge que par ses fonctions auprès des princes de Condé, le président Perrault n'ait jamais eu le temps de penser à lui-même, et de fonder une famille.

En effet, il n'a été trouvé aucun contrat de mariage en son nom. Aucun des documents où il figure ne mentionne qu'il ait eu une femme et des enfants. Il n'en parle pas davantage dans aucune des lettres de lui qui aient subsisté. Si à son décès il eut eu femme et enfants, il en eut fait mention dans son testament. S'il en eut possédé et qu'il les



Le château de Milly au XVIIe siècle.

Essai de reconstitution d'après un dessin inédit de M. Georges LASSERRE.

eut perdus, il aurait demandé à être enseveli près d'eux.

Parmi les historiens qui ont parlé de Jean Perrault, les mieux informés ont dit qu'il ne laissait qu'une fille, sans savoir qu'il n'avait pas été marié et que cette fille était une enfant naturelle. Les autres, croyant qu'il ne laissait que des collatéraux à son lit de mort, parce qu'ils voyaient son neveu Girard hériter du château de Chagny, ignorant d'autre part l'existence de Jeanne-Marie, ont tranché simplement la question en supposant gratuitement qu'il avait été marié, mais que sa femme était morte encore jeune et qu'il avait perdu tous ses enfants.

A la vérité, le président Perrault, parvenu à la vieillesse, dut s'apercevoir un peu tard de sa solitude, et, ne pouvant se survivre dans une descendance mâle, songea à laisser au moins une héritière de ses biens.

Le 28 août 1670, il demanda et obtint la légitimation d'une fille naturelle qu'il avait eue d'une femme de condition obscure.

Nous touchons ici à une période délicate

de la vie du héros de ce récit, et il faudrait, pour l'apprécier comme il convient, une plume d'une psychologie plus autorisée que celle d'un archéologue. Aussi ne me permettrai-je aucune supposition au sujet de cette idylle, fleurie tardivement dans le cœur d'un vieux magistrat que l'aridité des chiffres n'avait pas complètement desséché. Je me contenterai de penser que sa jeunesse studieuse passée dans une petite ville de province, comprimée par une éducation sévère, et surveillée de près par la famille, ne se développa que pour avoir, comme il arrive fréquemment en ce cas, une tardive éclosion sentimentale.

Quoi qu'il en soit, le président Perrault avait une fille naturelle qui devait à cette époque avoir une dizaine d'années, puisqu'à son mariage, onze ans plus tard, elle était encore mineure.

Le roi, ne pouvant tenir grande rigueur à une faiblesse à laquelle il succomba lui-même, fut touché par la supplique du père. Il accorda la légitimation de la fille, qui paraît avoir été

bien élevée et avoir, de tous points, mérité une telle faveur.

A titre de document, intéressant tant par lui-même que par l'exposé des motifs, nous donnons ici l'intitulé de cette légitimation, dont une expédition est annexée au contrat de mariage de Jeanne-Marie Perrault.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc..., à tous présents et à venir, salut. Comme, à l'imitation des roys nos prédécesseurs, qui ont toujours volontiers relevé de la rigueur des lois les personnes illégitimes, quand, ensuite de leur naissance, fortifiées d'une bonne éducation, elles sont demeurées vertueuses, inclinons à la supplique de notre ami et féal conseiller, le Président Perrault, lequel nous a déclaré avoir eu de défunte damoiselle Marie Lemoyne (étant l'un et l'autre non mariés) une fille nommée Jeanne-Marie Perrault, qui dès les premiers jours de son enfance, s'est rendue si agréable et de si belle espérance, que ledit sieur voulant l'avantager de ses biens lui avait fait une donation considérable, qui sans doute l'établirait dans

une vie douce et tranquille. Dans la crainte qu'à l'avenir on ne puisse lui objecter cette imperfection de nature et que la malveillance porte préjudice à cette donation, le requérant prie humblement qu'il nous plaise légitimer, etc...

« Pour ces causes et voulant le favorablement traiter, etc..., légitimons, et, du titre de légitimation, décorons, etc... »

Il n'avait presque plus de famille ; sa sœur Claudine Girard était morte, ainsi que son frère. Les seuls parents qui lui restaient, en dehors de sa fille et de sa sœur Philiberte Quarré, étaient ses deux neveux Louis Girard du Thil et Jacques Quarré, sa nièce Marie Girard de Thésut, et son cousin l'abbé Guillaume Perrault.

Malgré les soins dévoués dont ils l'entourèrent, ils ne purent prolonger son existence et, le 19 avril 1681, le président Perrault rendit le dernier soupir en son hôtel du quai Malaquais.

En lui disparaissait l'un des représentants les plus intègres de cette vieille magistrature,

dont les arrêts et les jugements s'inspiraient de convictions inébranlables, appuyées sur une expérience tant de fois séculaire.

N'aurait-il pas été plus heureux, s'il n'avait jamais quitté Chalon, où l'attendaient tous les honneurs dus au plus éminent des enfants de la Ville, et en restant simple baron de Chagny ? Qui sait ? Il a vécu sa vie, et suivi sa destinée.

Peut-être seulement fut-il mal inspiré, de s'être attaché de préférence à cette tragique famille des Condé, rivaux des rois, héros de tant d'aventures, qui furent tous, l'un après l'autre, exilés, emprisonnés, embastillés et même assassinés. Mais, là encore, il suivit sa destinée qui était sans doute de contrebalancer dans la mesure possible, par ses avis sages et pondérés, de dangereux emportements. Les Condé payèrent leurs fautes ; leur gloire seule est restée et le nom de Jean Perrault survit avec leur mémoire.

Sa part fut encore assez belle d'avoir joué un rôle et laissé une trace dans une époque

qui eut ses tares, mais n'en brilla pas moins d'un incomparable éclat.

Deux jours après, le 21 du même mois, ses obsèques avaient lieu à Saint-Sulpice, sa paroisse. Le 5 mai suivant, un autre service était célébré dans la même église et le corps du défunt était transféré à la chapelle des Jésuites de la rue Saint-Antoine, où il fut inhumé (1).

L'église Saint-Sulpice était, en effet, à cette époque, la seule paroisse du faubourg Saint-Germain ; l'église actuelle de Saint-Germain-des-Prés, abbaye dont relevait Saint-Sulpice, n'étant alors que la chapelle du monastère.

Voici l'acte de décès, tel qu'il est conservé dans les archives de la mairie de Milly, précieux papier, car les registres paroissiaux de Saint-Sulpice ont tous été détruits à la Révolution :

« Extrait du registre des convois de l'Eglise paroissiale de Saint-Sulpice à Paris pour l'année 1681.

(1) A Chalon-sur-Saône, un service solennel fut célébré, en l'honneur du président Perrault, à la chapelle de l'hôpital.

Le 21 d'avril de laditte année a esté fait le convoi de Messire Jean Perrault...., mort le 19e jour dudit mois en sa maison du quay Malaquay et le 5e jour de may de la mesme année a esté fait en l'église Saint-Sulpice le service pour ledit deffunt et le soir du mesme jour le transport de son corps aux Révérends pères jésuites de la rue Saint-Antoine, lieu de sa sépulture, et ont assisté Messire Girard du Thil, conseiller au Parlement de Bourgogne, nepveu dudit deffunt, et Messire Jacques de Thésut, aussi conseiller audit parlement, son nepveu, et Messire Guillaume Perrault, son cousin et son exécuteur testamentaire.

« Extrait certifié conforme à l'original, le 25 juin 1723, par le vicaire de Saint-Sulpice, docteur en Sorbonne. »





V

Son testament. — Le mariage de sa fille. — Buste et portrait du président Perrault. — Ses armoiries, sa généalogie.



la requête de Jacques de Thésut, (qui n'était neveu du défunt que par alliance, ayant épousé sa nièce Marie Girard) et de Louis Girard du Thil, son neveu, le jour même du décès, 19 avril, il fut procédé en l'hôtel du président Perrault à l'apposition des scellés, qui furent levés le lendemain, suivant procès-verbal du 20 avril.

Le Président laissait un testament olographe, du 24 août 1677, et trois codicilles notariés, datés respectivement des 23 juillet 1678, 23 janvier 1679 et 14 juin 1680.

Ces testament et codicilles furent déposés

le 20 avril 1681, chez Me Lange, notaire à Paris, et ouverts par lui le même jour (1).

Le testament, écrit sur de nombreux feuillets de papier, d'un format qualifié à l'époque de grand papier (au timbre de deux sols la feuille), était placé dans une large enveloppe fermée d'un lacs de soie rose et de cinq cachets de cire rouge aux armes du Président. Il est d'une écriture fine et serrée, presque microscopique, dénotant la main tremblante d'un vieillard fatigué, mais ayant l'habitude de mettre méticuleusement ordre à ses affaires; car rien n'est oublié.

Aux termes de ce testament il léguait ses biens, son hôtel du quai Malaquais, la baronnie de Milly et les seigneuries d'Augerville-la-Rivière, Boudancourt, Orville, Eschainvilliers, Rouvre, etc., à sa fille Jeanne-Marie (2).

---

(1) Actuellement étude de Me Fontana, rue Royale, lequel nous a libéralement ouvert son minutier ancien et autorisé à copier les précieux documents qu'il contient.

(2) Le testament ne mentionne pas la baronnie de Chagny, dont J. Perrault était encore propriétaire, car le P. Perry en parle dans son ouvrage daté de 1660. Il faut donc en conclure que cette baronnie fut comprise dans le legs universel fait

Il constitue, pour légataire universel du surplus de ses biens, son neveu Louis Girard, seigneur du Thil.

Outre les dispositions sus énoncées, il contient des legs nombreux et importants; à son cousin, l'abbé Guillaume Perrault, qui était devenu après lui secrétaire des commandements du Prince de Condé et logeait à l'hôtel du quai Malaquais, il donne une somme de 20.000 livres, venant s'ajouter aux 30.000 livres dont il lui avait fait donation précédemment, par acte notarié du 2 août 1680.

Après avoir fait des legs nombreux et considérables à sa famille, le Président Perrault pense aux hôpitaux et aux églises, qui étaient à cette époque les seuls établissements publics de bienfaisance ayant la capacité légale de recevoir les dons et legs.

Il lègue à l'Hôtel-Dieu de Paris 20.000 livres,

à Louis Girard du Thil, puisque c'est lui qui en fit, après la mort du Président, la vente à J.-B. de la Bouthière, comme nous l'avons dit plus haut. Ce Louis Girard du Thil était fils de Claudine Perrault, qui avait épousé Abraham du Thil.

3.000 à l'hospice de la Charité et même somme à l'église de Saint-Sulpice ; puis 500 livres aux quatre grandes communautés des ordres mendiants.

Sa ville natale n'était pas oubliée ; 20.000 liv. étaient léguées à l'hôpital de Chalon, pour en terminer la construction et, dans la même ville, même somme aux Jésuites pour terminer leur chapelle (1), en même temps que 10.000 livres à chacun des couvents des Cordeliers, Carmes, Capucins et Minimes.

L'église de Chagny recevait seulement 300 livres, et encore devait-elle les partager avec les églises voisines de Remigny, Corpeau et Bouzeron. L'éloignement du Président leur avait porté préjudice.

Au chapitre de l'église de Milly, il léguait

(1) La chapelle des Jésuites ne fut jamais terminée ; les matériaux destinés à son achèvement furent, en même temps que le terrain nécessaire, acquis par la ville de Chalon, au moment où Claude Perrault, 3e de ce prénom, était maire, et servirent à construire le théâtre, suivant délibération du 4 avril 1769. Les plans furent dressés par le célèbre architecte chalonnais Emiland-Marie Gauthey. L'ancien couvent des Jésuites a servi longtemps, à Chalon, de collège municipal, ainsi que nous l'avons dit.

3.000 livres, en même temps qu'il donnait à l'église Notre-Dame de cette localité la somme de 1.000 livres et à l'église Saint-Pierre (ancienne paroisse de Milly) 500 livres, ainsi qu'à l'église paroissiale d'Augerville et à toutes les églises de ses diverses seigneuries.

Il exprimait le désir d'être enterré à Milly et prenait en même temps l'intéressante disposition ci-après relatée :

« Je supplie le révérend Prieur des Jésuites (de la rue Saint-Antoine) de trouver bon que mon cœur soit mis sous terre en quelque endroit dessous le tombeau que j'ai fait bâtir et élever à la mémoire de M. le Prince dans l'église de Saint-Louis de la rue Saint-Antoine de Paris, et désirant laisser auxdits Pères Jésuites une marque de la gratitude que j'éprouve de l'instruction que j'ai reçue en leur collège de Tournon où j'ai fait mon éducation, je donne à ladite maison de Paris la somme de 40.000 livres pour être employée au profit de ladite maison. Et, pour honorer la mémoire du Prince, mon bon et favorable

maître, qui avait une singulière affection pour leur compagnie, il sera célébré au grand autel de la maison professe une messe haute de *Requiem* pour le repos de l'âme de feu Monseigneur et dans la célébration de ladite messe, à l'endroit où l'on fait la prédication, il sera prononcé une oraison funèbre en langue française à la louange dudit monseigneur. »

(Suivent des indications relatives aux démarches à faire en cas de contestation du legs ci-dessus ou de difficultés pour son exécution.)

L'oraison funèbre fut, en effet, prononcée par Bourdaloue le 10 décembre 1683. Celle du grand Condé devait être prononcée cinq ans après à Chantilly, en 1688.

Comme on pense, cette obligation de prononcer tous les ans cette oraison funèbre ne laissa pas que d'en faire, par la suite, un exercice littéraire assez difficile, et le premier qui la fit, Bourdaloue, fut certainement celui qui s'en tira le mieux et le plus aisément.

Nous voyons par ce qui précède que le Président, qui demandait à être enterré à Milly, voulait seulement que son cœur fut inhumé à l'église des jésuites.

Comment se fait-il que son corps y ait été transporté? En tout état de cause, ses dernières volontés furent singulièrement respectées (1).

L'inventaire du mobilier après le décès du président Perrault fut fait, en son hôtel du quai Malaquais, par Me Lange, le 13 août 1681, à la requête de son cousin l'abbé Guillaume Perrault, et de son neveu Louis Girard du Thil (2). Son cousin fut nommé tuteur de sa fille, encore mineure à cette époque. Cet inventaire n'offre rien de particulièrement intéressant. La somme totale de l'évaluation du mobilier n'est pas donnée. Seul, le détail de certains articles pourrait fournir quel-

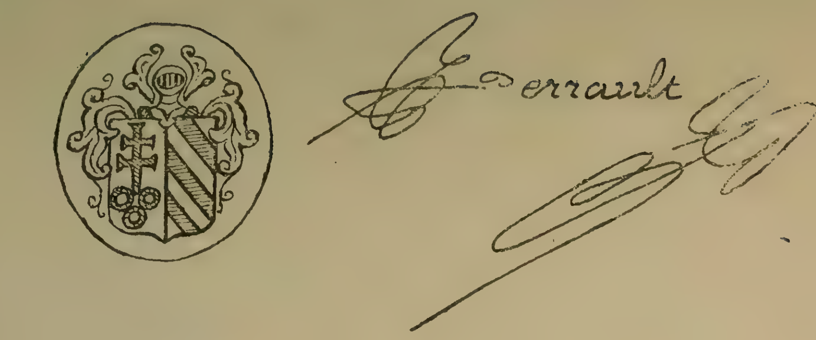
(1) A la Révolution, le caveau des seigneurs à l'église de Milly renfermait, au milieu des tombes de ces seigneurs, un petit cercueil anonyme contenant un cœur. Etait-ce celui du président Perrault?

(2) Il n'était plus question de Jacques de Thésut, dont la femme n'était portée pour aucun legs sur le testament.

ques renseignements curieux sur la valeur des meubles à cette époque, mais serait hors de propos dans la présente notice.

Peu de temps après le décès de son père, qui avait parlé de ce mariage dans son testament et avait appelé sur lui la bénédiction du ciel, Jeanne-Marie Perrault épousa, avec l'agrément du Prince de Condé, Louis Front de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmary en Périgord, de Coutures et de Chabannes, qui devint donc, par surcroît, baron de Milly. De sa profession il était grand échanson de France et capitaine des gardes de la reine.

Ce mariage, qui eut lieu le 30 mai 1681, fut précédé d'un contrat passé à la même date chez M[e] Lange, aux termes duquel la future fut reconnue apporter en dot notamment les seigneuries d'Augerville, Boudancourt, Orville, Eschainvilliers, Rouvre, etc., dénommées tout à l'heure, les objets mobiliers meublant les châteaux desdites seigneuries, puis la maison du quai Malaquais, avec ses jardins, basse-cour et autres dépendances.



I. — Armoiries du Président Perrault, d'après son sceau.
II. — Signature du Président Perrault, d'après son testament.
III. — Signature de Jeanne-Marie Perrault d'après son contrat de mariage.

Les princes de la maison de Condé signèrent à ce contrat, avec une foule de grandes dames et de seigneurs de la Cour.

Douze ans plus tard, le marquis de Saint-Aulaire décédait en Italie (1702). Son corps, ramené en France, fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Milly. Sa veuve se remaria, le 31 janvier 1704, avec François Gilbert de Rivoire, marquis du Palais, duquel elle eut sept enfants. Elle décéda à Milly, où elle fut inhumée le 28 janvier 1719.

Il n'existe pas, à ma connaissance, de portrait du président Perrault. Il ne s'en trouve, du moins, dans aucune collection publique.

Seul, un buste de marbre, dû au célèbre sculpteur dijonnais Jean Dubois, nous conserve heureusement ses traits. Ce buste fut érigé à l'hôpital de Chalon, par les soins des administrateurs de cet établissement et des magistrats de la ville, en reconnaissance des legs, cités plus haut, ainsi qu'en témoigne l'inscription gravée en 1687 sur le socle de ce buste, qui se dresse encore dans la chapelle de l'hôpital de Chalon.

Le Président, déjà âgé, est représenté tête nue, revêtu de la robe et du rabat, ses longs cheveux bouclés retombant sur les épaules. Il porte de courtes moustaches et, à la lèvre inférieure, une mouche à la royale. Les traits de cette figure, pourtant belle et régulière, sont flétris et émaciés par le travail et la réflexion.

L'ensemble, réellement sympathique, est empreint d'une sorte de douloureuse gravité. (Pl. I.)

Malgré la date inscrite dans la dédicace, ce buste n'a pas dû être terminé avant le mois de septembre 1694, c'est-à-dire peu de temps avant la mort de Jean Dubois.

En effet, le marché passé, pour l'exécution de ce buste, entre l'artiste et la municipalité, est daté du 26 novembre 1686, et, à cette époque, J. Dubois était déjà surchargé de commandes.

En outre, des documents retrouvés par M. Lex, le savant archiviste de Saône-et-Loire, dans les archives de l'hôpital de Chalon, constatent que Dubois père a écrit le

21 septembre qu'il allait envoyer son fils pour faire ce travail, et le 1er octobre, Guillaume Dubois donnait quittance des 200 livres restant dues à son père sur le marché de 1686 (1).

---

(1) J'ai déjà parlé de ce buste dans ma conférence sur le *Vieux Chalon*, faite à l'Hôtel de Ville de Chalon-sur-Saône, le 29 mai 1913, publiée dans la même ville, chez Claude Sergent, in-8, avec vingt-trois planches.

Voici le texte des deux délibérations tenues par le Conseil de ville :

6 mars 1686. — « Est résolu qu'on élèvera un mausolée à la mémoire de M. le président Perrault. bienfaiteur de l'hospital; qu'un devis a été envoyé de Lyon pour faire le buste en marbre; que les magistrats pourront employer jusqu'à cinq à six cents livres à ce mausolée. »

2 mai 1686. — « Est proposé ce que l'on fera pour honorer la mémoire de M. le président Perrault et pour donner des marques de nostre recoignoissance envers le plus grand et le plus puissant protecteur de cette ville, qui a légué une somme de vingt mille livres à l'hospital et pareille somme au collège littéral de cette ville. Est résolu que l'on fera un service le plus beau que faire se pourra en l'Hôtel-Dieu pour le dit président Perrault, où messieurs de la justice, les magistrats municipaux et tous les notables de la ville seront invités.

« Une oraison funèbre sera dite pendant le dit service ».

(*Archives de la ville, délibérations.*)

La dédicace suivante est gravée sur le piédestal du buste :

NOBILI JOHANNI PERRAULT
IN SUPREMA RATIONUM CURIA
PARISIENSI PRÆSIDI.
HENRICO BORBONIO PRINCIPI
CONDÆO A SECRETIS
QUOD ULTIMIS TABULIS EAM
PECUNIÆ VIM LEGAVIT. QUÆ
AD NOVAM HANC ÆDIUM
PARTEM A FUNDAMENTIS
EXTRUENDAM FUERIT SATIS
SEMPITERNUM GRATI ANIMI
MONIMENTUM POSUERUNT.
MAGISTRATUS ET HUJUS
NAUSODOCHII ADMINISTRATORES.
PIACULARI QUOTANNIS
SACROSOLIUM PIIS EJUS
MANIBUS ÆTERNUM PARENTATURI.
ANNO MDCLXXXVII

Un portrait de Jean Perrault a été dessiné et gravé par Mellan en 1652, sans doute d'après un portrait à l'huile disparu depuis. Une

épreuve de cette gravure se trouve au Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale, à Paris. Le président y est représenté dans la force de l'âge, mais toujours avec la même expression de tristesse et de gravité.

Les armoiries de la famille Perrault (1), telles qu'elles étaient portées par Colin Perrault, son fondateur, et telles qu'elles sont consignées à l'armorial de la Chambre des Comptes, sont les suivantes. Parti : au premier, d'azur à la croix patriarcale (2) d'or; au deux, aussi d'azur à trois bandes d'or (3).

Ces armes, ainsi portées, furent celles de la branche des Perrault de Montrevost, qui paraît la seule dont la filiation soit régulièrement établie, mais qui s'est également éteinte de nos jours. (Voir la généalogie ci-après.)

Quoi qu'il en soit, nous lisons dans l'*Il-*

---

(1) On sait que de simples particuliers, des bourgeois, pouvaient avoir des armoiries. C'était le premier degré de la noblesse; la particule indiquant, le plus souvent, une origine de pays, n'avait pas de signification au point de vue de la preuve de noblesse.

(2) La croix de Lorraine (croix à double traverse).

(3) Qui est de Bourgogne, sans canton.

lustre Orbandale (1) que les habitants de Chalon, pour reconnaître le dévouement du président Perrault aux intérêts de la ville, l'en proclamèrent protecteur et le prièrent de faire entrer dans son blason les trois cercles ou annelets d'or que porte celui de la ville de Chalon. Ce blason fut donc, dès lors, ainsi modifié : parti : au premier, d'azur à la croix patriarcale d'or, le pied fiché dans trois anneaux de même; au deux, comme ci-dessus. C'est ainsi que le président les porta et ce sont elles que présentent les cachets qui scellent son testament. (Pl. V.)

Terminons, en donnant la généalogie de la famille Perrault (2), et en déclarant, tout d'abord, qu'il n'a existé aucun lien de parenté entre cette famille et celle, toute parisienne, des frères Perrault qui tinrent, au

---

(1) Sans nom d'auteur. *L'Histoire ancienne et moderne de la ville et de la cité de Chalon-sur-Saône*, enrichie de plusieurs recherches curieuses, 1662, in-4°.

(2) La présente généalogie est tirée, pour la plus grande partie, de l'excellent ouvrage de MM. Martin et Jeanton : *Répertoire des familles notables de Tournus et de sa région*. Mâcon, 1915, in-8°.

XVIIe siècle, une grande place dans les Arts et les Lettres, mais dont les armoiries, d'ailleurs, étaient complètement différentes (1).

Perrault. — Famille noble, originaire de Bretagne, où vivait, en 1390, Colin Perrault, seigneur des Fontaines, des Tourelles, La Morlaye et La Magname, au diocèse de Rennes. De son mariage avec Bertranne Gouyon, il eut plusieurs enfants, dont :

Etienne Perrault, écuyer, seigneur de Chanay, Villemois, Le Verger, et autres lieux. Quitta la Bretagne, se fixa en Bourgogne par son mariage à Saulieu avec Simone, fille de Guillemin Bouchard. En 1470, il résidait à Givry. Il continua la lignée par son fils Antoine.

---

(1) Rappelons que les frères Perrault étaient :
Pierre, receveur général de l'Université de Paris (1608-1689) ;
Nicolas, docteur en Sorbonne (1611-1661) ;
Claude, médecin (c'est le célèbre architecte) (1613-1688) ;
Charles, le célèbre auteur des *Contes* (1628-1703).
Leur père était avocat au Parlement.

Antoine Perrault, écuyer, seigneur de Chanay, conseiller au Parlement de Bourgogne, épousa, en premières noces, le 24 novembre 1472, Catherine, fille de Guillaume Despotots Guillemer, écuyer, dont il eut une fille, et, en deuxièmes noces, Claudine, fille de Guichard de Moroges, seigneur de Tielay, dont il eut plusieurs enfants, desquels l'aîné fut Jean, qui continua la postérité.

Jean Perrault, écuyer, seigneur des Vergers, marié en juin 1497 à Philiberte de Saint-Julien, eut entre autres enfants : 1° Claude, qui continua la lignée, et Guillaume, tige de la branche des seigneurs de Montrevost et de Sailly, desquels nous ne parlerons plus, mais qui furent, jusqu'en 1898, date du décès de Pierre Perrault de Montrevost (né en 1867, décédé sans enfant), les représentants attitrés, de nom et d'armes, de la lignée des Perrault (1).

(1) Une autre famille, les Perrault de Jotemps, serait, paraît-il, une branche aînée des Perrault de Montrevost.

Claude Perrault, écuyer, qui vivait encore en 1558, épousa Antoinette Martesat, qui lui donna trois fils, parmi lesquels l'aîné, Claude Perrault, deuxième du nom, qui continua la lignée.

Claude Perrault, écuyer et maître des Eaux et Forêts du Chalonnais, marié en 1558 à Marguerite, fille de Robert Baillet, seigneur d'Auterive, lieutenant général au baillage de Chalon. Il fut maire de Chalon et greffier en chef de la chancellerie. De huit enfants issus de ce mariage, ce fut Abraham Perrault qui continua la lignée.

Abraham Perrault, conseiller au siège présidial de Chalon, épousa Odette, fille de Jean Jandet, en 1601.

Ils eurent quatre enfants, dénommés dans leur testament mutuel du 17 septembre 1627, et dont les noms ont été, à différentes reprises, prononcés au cours de ce récit :

1° Jean, dont nous venons de retracer l'histoire, qui continua la lignée ;

2° Blaise, décédé chanoine à Bourges;

3° Claudine, qui épousa Abraham Girard, seigneur du Thil, secrétaire des commandements du duc d'Enghien (le grand Condé);

4° Philiberte, mariée en 1627 à Claude Quarré, avocat au baillage de Chalon, puis conseiller au Parlement de Dijon.

Quant à Jean Perrault, nous l'avons vu, il n'eut qu'une fille : Jeanne-Marie, marquise de Saint-Aulaire, et sa lignée s'éteignit avec lui.

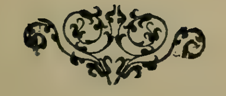


TABLE DES CHAPITRES

TABLE DES PLANCHES

OUVRAGES DE M. PERRAULT-DABOT

L'Art en Bourgogne. — Ouvrage illustré de 32 planches hors texte et d'une carte spécialement dressée. Paris, LAURENS, 1894, in-8°.

Honoré des souscriptions du Ministère de l'Instruction publique et de l'Administration des Beaux-Arts.

Un portrait inédit de Charles le Téméraire, avec planches. Paris, Imprimerie Nationale, 1894, in-8°.

Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

Catalogue de la Bibliothèque de la Commission des Monuments historiques, avec tables des noms d'auteurs et de localités. Paris, Imprimerie Nationale, 1895, in-8°. **Supplément.** Paris, Imprimerie Nationale, 1901, in-8°.

Le Patois Bourguignon, vocabulaire étymologique. Dijon, LAMARCHE, 1897, in-12.

Philippe le Bon et le Concile de Florence. — Étude sur deux manuscrits du XVe siècle, avec planche. Dijon, 1898, in-8°.

Extrait du Tome XIII des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.*

Monographie de l'église de Marolle-en-Brie. Etude sur les origines de l'architecture ogivale. Ouvrage orné de six planches hors texte et de neuf vignettes, sur les dessins de l'auteur. Paris, Emile LECHEVALLIER, 1898, in-8°.

Catalogue descriptif des relevés, dessins et aquarelles conservés dans les « Archives de la Commission des monuments historiques », avec tables des noms d'auteurs et de localités. Paris, Imprimerie Nationale, 1899, in-8°.

Les Archives de la Commission des monuments historiques. — Conférence faite au palais du Trocadéro, en 1900, avec sept planches hors texte. Paris, Emile LECHEVALLIER, in-8°.

L'hôtel de Bourgogne et la tour de Jean sans Peur, à Paris, avec huit planches hors texte et deux vignettes. Paris, LAURENS, 1902, in-8°.

Honoré d'une souscription de la Ville de Paris.

Les Archives de la Commission des Monuments historiques. — En collaboration avec M. de Baudot, sous le patronage de l'Administration des Beaux-Arts. Paris, librairies LAURENS et SCHMID, 5 volumes in-folio de planches héliogravées, avec notices historiques et tables descriptives et analytiques, 1898-1903.

Note sur le retable de Saint-Germain-lès-Ambérieu (Ain). Bourg, 1904, in-8°, fig.

Publié dans les *Annales de la Société d'Emulation de l'Ain*, 37e année.

L'ancienne église Saint-Nazaire, à Bourbon-Lancy, et son Musée, ouvrage orné de dix planches hors texte. Paris, Alphonse Picard et fils, 1905, in-8°.

Le camp d'Agneux et la voie romaine d'Alésia, avec planches hors texte et plans dans le texte. Dijon, 1906, in-8°.

Extrait du n° 6 de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France.*

Une œuvre inédite de Coysevox, Lyon, 1907, in-8°.

Publié dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon;* 8e année, n° 47.

La Pierre aux neuf gradins, à Soubrebost (Creuse). — Dijon, 1908, in-8° avec fig. dans le texte et planche hors texte.

Publié dans le *Revue préhistorique de l'Est de la France.*

Cuiseaux. — Un coin du Jura dans la Bresse, ouvrage orné de sept planches hors texte. Mâcon, 1908, in-8°.

Extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon* (3e série, tome XII).

Les cathédrales de France. En collaboration avec M. de Baudot, sous le patronage de l'Administration des Beaux-Arts. Paris, Schmid et Laurens, 2 vol. in-folio de planches héliogravées, avec notices historiques et tables descriptives et analytiques, 1907-1909.

Ouvrage couronné par l'Institut, grand prix Bordin, 1908.

Note sur un exemple de rainures d'une voie antique, en Saône-et-Loire. Dijon, 1909, in-8° avec planche hors texte.

Les monuments préhistoriques de Paris et du département de la Seine, avec figures dans le texte. Paris, Vigot frères, 1910, in-8°.

Extrait de la *Revue préhistorique*, 5e année, n° 3

Note sur un vitrail de l'église de Sainte-Croix (Saône-et-Loire), avec une planche hors texte. Mâcon, Protat frères, 1911, in-8°.

Extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome XIV.

Le Cirque d'Annibal, au petit Saint-Bernard (Italie). — Paris, 1911, grand in-8°, fig.

Publié dans le *Magasin Pittoresque*, 79e année, n° 12.

Les menhirs percés de la Haute-Saône. Dijon, 1912, in-8°, fig.

Extrait de la *Revue préhistorique de l'Est*, 5e année, 2e série.

La chapelle de Salvagny, près Sixt (Haute-Savoie). — Paris, 1912, grand in-8°, fig.

Publié dans le *Magasin Pittoresque*, 80e année, n° 11.

Les mégalithes de la Roche-en-Brenil (Côte-d'Or). — Dijon, 1912, in-8°, figures et planches.

Une statue de la Vierge à l'église de Saint-Valbert (Haute-Saône). — Paris, Champion, 1912, in-4°, fig.

Publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, 45e année, tome LXII, 4e liv.

La Sainte Famille de Jean Kraeck, à l'église **Saint-Maurice-d'Annecy**, avec figures.

Même publication, même année, pp. 140-141.

L'horloge monumentale de la cathédrale de Nevers, avec planches.

Même publication, 56e année (1913), tome LXIII, 2e livr.

Pérouges (Ain). — Etude sur une ancienne petite ville des Dombes. Paris, 1913, avec 3 planches et un plan, in-8o.

Extrait du *Bulletin Monumental*, publié par la Société Française d'Archéologie, 1913.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, du 13 au 16 mai 1913. Discours d'ouverture de la session. Paris, Plon, in-8o.

Le Vieux Chalon et ses anciens objets d'art, conférence faite à l'Hôtel de Ville de Chalon-sur-Saône, le 29 mai 1913. Chalon, chez Claude Sergent, 1913, in-8o, avec 23 planches hors texte.

L'Art Bourguignon. Paris, Fontemoing et Cie, 1914, in-4o, avec 10 planches hors texte.

Publié dans la collection : *Les Arts Français.*

Une réplique du Puits de Moïse à Dijon.

Publié dans la *Revue de l'Art chrétien,* 62e année (1914).

Une cloche de l'Eglise Saint-Germain-des-Prés, à Paris, In-8o, avec planche et fig.

Publié dans l'*Ephemeris campanographica* (archéologie et histoire campanaires). Montpellier, 1914.

Note sur la restauration de l'église de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Paris, 1915, in-8°, avec planche.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome XLII (1915).

Un papier de tenture gravé et peint à Paris, au XVIIIe siècle. Paris, 1916, in-8°, avec planche.

Extrait de la même publication, tome XLIII (1916).

Les objets d'art classés dans les édifices religieux du département de la Seine. Paris, 1916, in-8°, avec planches hors texte.

Extrait de la même publication, même volume.

Quelques statues inédites de l'École de Brou. Bourg, 1916, in-8°, avec planches hors texte.

Extrait des *Annales de la Société d'Emulation de l'Ain*, 49e année.

Les Fouilles de la Butte de Morval, dans la forêt de Meudon (Seine-et-Oise). Versailles, 1916, in-8°.

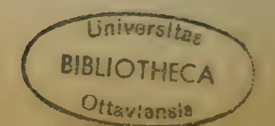
(Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise), XXXVIe vol.

Les Vitraux de la chapelle de la Vierge, à la cathédrale de Versailles.

Même publication, 1917.

EN PRÉPARATION :

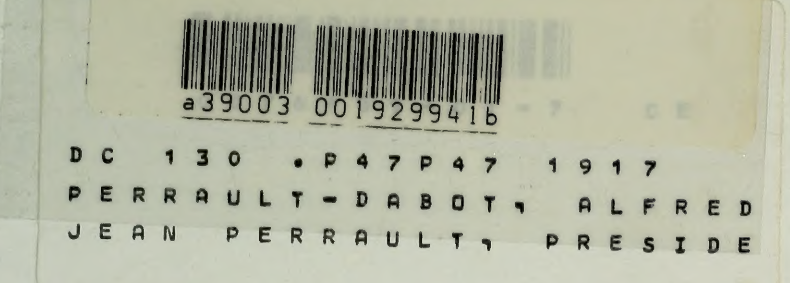
L'Art en Bourbonnais et en Lyonnais.



PARIS

IMPRIMERIE ARTISTIQUE " LUX "

131, boulevard St-Michel.


a39003 001929941b
DC 130 .P47P47 1917
PERRAULT-DABOT, ALFRED
JEAN PERRAULT, PRESIDE

